



- Année 2024 – 2025
- Ce formulaire doit nous être retourné au plus tard le **31/12/2024**

ACTIVITES SPORTIVES et CULTURELLES

Demande de participation financière



INFORMATIONS OUVRANT DROIT :

NIA : _____

SLVie : _____

Mme M. Mlle Nom : _____ Prénom : _____

Unité : _____

Adresse Principale : _____

CP : _____ Ville : _____

☎ Mobile : _____ Professionnel : _____

Adresse e-mail : _____ @ _____

Coefficient social (sur l'attestation Activ!) : _____

IBAN sur lequel vous souhaitez que le virement intervienne (à renseigner obligatoirement) :

Justificatif d'adhésion à joindre à l'envoi du formulaire

Adhésion trimestrielle ou annuelle au nom de l'Ouvrant Droit à partir de septembre 2024 remboursable sur présentation de facture.

Sport (de votre choix) et/ou Culture (musique, chant, théâtre, dessin/peinture, abonnement annuel à une bibliothèque ou une médiathèque)

Précisez le type de votre activité sportive

Précisez le type de votre activité culturelle

1 seule participation pour l'année 2024/2025 par activité sportive.

1 seule participation pour l'année 2024/2025 par activité culturelle.

Limité à 1 participation sport et à 1 participation culture par an et par Ouvrant Droit.

Montant de l'aide en fonction du coefficient social.

Non cumulable avec une adhésion dans une section sportive ou culturelle de la CMCAS Tours-Blois.

Les informations recueillies par la CMCAS Tours-Blois font l'objet d'un traitement informatique destiné au traitement de votre demande.

Conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition pour motifs légitimes, aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à : CCAS – Le Responsable des Traitements – 8 Rue de Rosny – BP629 - 93104 MONTREUIL CEDEX. Merci de joindre une copie d'une de vos pièces d'identité.

CMCAS Tours-Blois - 45 avenue de Stendhal - BP 0514 - 37205 TOURS Cedex 3

06/09/2024



- Année 2024 – 2025
- Ce formulaire doit nous être retourné au plus tard le **31/12/2024**

ACTIVITES SPORTIVES, CULTURELLES

Conditions d'attribution de la participation financière

Qui ouvre le droit ?

L'Ouvrant Droit.

Participation de la CMCAS :

De 30 € minimum à 50 € maximum.

Participation déterminée selon la grille de participation ci-dessous basée sur le coefficient social (lire sur l'attestation ACTIV!) dans la limite de la cotisation acquittée.

La participation financière est versée en une seule fois par année calendaire, pour une cotisation annuelle ou trimestrielle (dans ce cas un seul trimestre est recevable). Plafonné au montant payé dans l'année.

Coefficient social	Inférieur à 15 000	Entre 15 000 à 25 000	Supérieur à 25 000
Participation CMCAS Tours-Blois	50 €	40 €	30 €

En l'absence de coefficient social (pas de justificatif d'imposition), le coefficient maximal est appliqué (cf. grille ci-dessus).

Domaine d'application :

1 participation sport et 1 participation culture par an et par Ouvrant Droit.

Offre limitée à une utilisation par an pour le sport et une utilisation par an pour la culture.

Non cumulable avec une adhésion dans une section sportive ou culturelle de la CMCAS Tours-Blois.

La billetterie n'est pas acceptée (ex : piscine, patinoire, karting...).

L'activité doit être réalisée exclusivement sur les départements 37, 41 et départements limitrophes.

Document à fournir :

Justificatif d'adhésion

Les justificatifs d'adhésion doivent comprendre a minima : le nom de l'agent, l'activité concernée, la somme versée à l'organisme avec son cachet et ses coordonnées et la période souscrite.

Relevé d'Identité Bancaire (RIB) à fournir obligatoirement en cas de changement de compte bancaire par rapport à votre dossier CCAS

La facture ou le justificatif d'adhésion doit concerner l'année 2024 - 2025 et faire l'objet d'un dépôt de demande avant le 31/12/2024. Toute demande reçue après cette date ne pourra faire l'objet d'un examen favorable.

Les informations recueillies par la CMCAS Tours-Blois font l'objet d'un traitement informatique destiné au traitement de votre demande.

Conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition pour motifs légitimes, aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à : CCAS – Le Responsable des Traitements – 8 Rue de Rosny – BP629 - 93104 MONTREUIL CEDEX. Merci de joindre une copie d'une de vos pièces d'identité